FLASH INFO ISR*
DECEMBRE 2021 – NUMERO 53

PROMEPAR
ASSET MANAGEMENT

*L'Investissement Socialement Responsable, ou ISR, est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable – *Définition AFG-FIR*

Toute l'équipe de Promepar AM vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'Année !

ENVIRONNEMENT

Pacte de Glasgow : bilan en demi teinte

Il aura fallu 27h supplémentaires à la **COP 26** pour parvenir à un compromis en raison d'un blocage de **l'Inde** et la **Chine** sur un sujet ô combien polémique en cette période de crise énergétique : le **charbon**. L'engagement initialement d'en sortir s'est finalement réduit à une « ***diminution*** *des installations, quand elles ne seront pas accompagnées de capture de stockage de carbone* ». Autres sujets de tension et de déception : la promesse non tenue des pays de l'hémisphère Nord de **financer l'adaptation** des pays en développement à la transition et l'absence d'accord pour financer les **pertes et dommages** infligés par le réchauffement climatique à ces pays du sud. Cependant, malgré ces déceptions légitimes, des **progrès notables** ont été menés : pour la première fois, la question des **énergies fossiles** a été mentionnée, ce qui n'était encore jamais apparue dans la déclaration finale d'une COP ; il a ainsi été appelé à « *sortir des* ***subventions inefficaces*** *aux énergies fossiles* ». Autre élément d'importance : les contributions nationales déterminées (NDC) seront revues **chaque année** et non plus tous les 5 ans, avec des objectifs renforcés pour 2030. Concernant les **marchés mondiaux du carbone**, les doubles comptages devraient, enfin, être limités grâce à la mise en place de règles de transparence et de registres spécifiques ; en synthèse, si un pays vend un crédit carbone à un autre pays ou à une entreprise, un seul des deux pourra désormais le décompter de ses objectifs d'émissions. Enfin, concernant le **financement** des pays en développement, les pays riches se sont donnés jusqu'en **2025** pour verser les **100Mds $** par an qu'ils avaient promis en 2009 pour 2020, et à doubler la part du financement dédié à l'adaptation, qui ne représente pour le moment que 20Mds $. Comme souvent il s'est passé beaucoup de choses loin des projecteurs et hors texte final : ainsi, une série **d'engagements** ont été pris sur la **déforestation**, la réduction des émissions de **méthane**, la sortie des **voitures** thermique, l'arrêt du soutien de **projets pétroliers** à l'étranger etc… qui doivent être traduits en politiques concrètes et intégrés dans les **nouveaux NDC**. La COP 27 prévue l'année prochaine en **Egypte** aura du travail pour vérifier la tenue de tous ces nouveaux engagements et tenter de limiter le fossé creusé entre le nord et le sud.

Source : Les Echos – Novethic - RSEDN

FINANCE RESPONSABLE

La Finance à impact se structure

Après l'adoption des **principes fondateurs** de la finance à impact (stratégie d'investissement ou de financement qui vise, par l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité, à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfique cf. Flash N°52), une **étude** conjointement menée par **l'AFG** et **Mazars** auprès de 41 sociétés de gestion françaises a mesuré son niveau de **maturité**, ses **défis** et les **attentes** des sociétés de gestion. On y apprend que i) les encours représentent désormais **1,3%** de l'encours global géré par les sociétés de gestion présentes en France, soit 63,1 milliards d'euros ii) **79,5%** des répondants prévoient le lancement d'un ou plusieurs fonds à impact sur un horizon de **1 à 3 ans** et **30,8%** des établissements envisagent de faire de la finance à impact leur **activité principale** future ii) plus de **60%** des sociétés de gestions présentes en France alignent leurs objectifs d'investissement à impact avec les Objectifs du Développement Durable et l'Accord de Paris.

Si l'intentionnalité est bien affichée et maitrisée, en revanche les méthodologies, l'additionnalité et la mesurabilité restent en cours d'élaboration. En effet, **plusieurs défis** sont à relever dont i) la disponibilité, l'harmonisation et la collecte de la **data impact** ii) la mise en place de **processus spécifiques au sein de chaque société de gestion** iii) la **convergence** des pratiques iiv) l'identification d'approches spécifiques par ODD et v)la définition d'un **reporting** transparent et comparable afin de limiter le risque « d'impact washing ».

Pour y parvenir, l'étude suggère la création d'un **label dédié à l'impact**, distinct des labels ISR ou ESG déjà existants. Autre piste suggérée, l'incitation par la règlementation ; l'évolution récente du règlement européen baptisé Sustainable Finance Disclosure Regulation (**SFDR**), mis en place depuis mars 2021 a déjà certainement joué un rôle dans le développement actuel et à venir de la finance à impact.

Source : AFG-Mazars

GOUVERNANCE

Rémunération des dirigeants en 2020

Le rapport annuel sur les rémunération des dirigeants publié par l'agence de conseil **Proxinvest** fait état d'une baisse de **14%** de la rémunération totale moyenne des présidents exécutifs des 120 plus grandes sociétés cotées en France (**SBF120**) pour atteindre **3,2M€**, soit ses niveaux de 2014-2015. Si l'on se limite aux 40 plus grandes entreprises cotées françaises (**CAC 40**), cette baisse est de **11%**, atteignant une moyenne de **4,6M€.** Ces baisses s'expliquent en grande partie par les **impacts de la crise sanitaire** sur les résultats des entreprises et l'incitation implicite des dirigeants à renoncer à une partie de leur fixe ou de leur variable. Ainsi , 58% de sociétés ont annoncé une diminution de la rémunération du fait de cette crise, 6% ont décidé de geler une augmentation pourtant programmée et 36% n'ont rien changé. Si l'on sépare fixe et bonus, la rémunération **fixe** moyenne est en baisse (historique) de **4,4%** dans le SBF 120, et les **bonus annuels** ont baissé en moyenne de **26,9% ;** il est à noter que quinze dirigeants n'en n'ont pas perçu. Si les rémunérations totales inférieures ou égales à 0,5M€ ne sont observées que dans 7 sociétés, surtout contrôlées par l'Etat, les rémunérations supérieures à 5M€ se font plus rares avec 14 cas dans le SBF 120 (vs 24 en 2019).

Au palmarès des rémunérations supérieures ou proches de 10M€, la première place revient, une fois de plus, à **Bernard Charles**, Directeur Général de **Dassault Systèmes** avec une rémunération totale de **20,6M€**, certes en baisse de 17%, mais toujours contestée par une majorité des actionnaires minoritaires. Deuxième du classement, **Daniel Julien**, Président Directeur Général de **Teleperformance**, avec une rémunération totale de **17M€ (+29%),** approuvée à seulement **61% des voix** de l'assemblée générale. A noter que sa rémunération fixe (2,3M€) est la plus élevée du SBF 120 et que l'écart de rémunération avec les salariés est le plus important du CAC 40. La troisième place est occupée par **Mike Manley**, l'ancien dirigeant de FCA (Fiat Chrysler) avec 14,9M€. Enfin **Eric Vallat**, Directeur général de **Rémy Cointreau**, occupe exceptionnellement la cinquième place du classement avec une rémunération totale à **9,7 M€**. Toujours sur le thème des rémunérations, il est intéressant de noter une véritable **innovation** mise en place, justement par Rémy Cointreau qui a décidé de lier la réduction des gaz à effet de serre à la rémunération à moyen et long terme de son directeur général à travers un **plan d'attribution d'actions gratuites** à très long terme, à horizon 2030, soumises à des **conditions sur neuf ans**. La condition climatique est ainsi **traitée à égalité** avec les conditions financières en termes de rémunération : la performance du résultat opérationnel, l'objectif de marge brute et la réduction de l'intensité des émissions de CO_2 sur les trois scopes, comptera chacun pour un tiers des attributions d'actions. Cette nouveauté fait des émules, puisque deux autres grands groupes ont également mis en place des objectifs climats dans la rémunération : **Saint Gobain** à horizon 2023 et **Orange** pour 2025. Au niveau **européen**, **11 %** des 350 plus grandes entreprises européennes ont établi un lien entre la rémunération de leurs dirigeants et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La proportion tombe à **2% aux États-Unis** pour les entreprises du S&P500. Mais sous la pression des actionnaires, les choses pourraient **s'accélérer** outre Atlantique, à l'image des énergéticiens AES, Ameren, Southern Company et le spécialiste des produits pétroliers Marathon Petroleum qui ont mis en place un lien direct entre la rémunération de leur dirigeant et la réduction des GES.

Source : Proxinvest - Novethic

EN BREF

- **La Commission européenne** va intégrer les enjeux écologiques au droit de la concurrence et durcir ses règles de financement pour empêcher que les projets impliquant des combustible fossiles ne bénéficient d'aides d'Etats. **Le gouvernement français** s'est engagé pour sa part à ne plus financer de projets d'énergies fossiles sans techniques de capture de CO_2 d'ici 2022.
- **SPIE** a annoncé sa **stratégie RSE** 2025 : son chiffre d'affaire sera aligné à 50% à la **taxonomie** européenne contre 41% aujourd'hui. Sur le volet social, le groupe mise sur un renforcement de la **formation et l'apprentissage**. Quant à la gouvernance, à partir de 2022, la RSE sera inclue dans les critères de performance de la **rémunération** long terme de l'ensemble des membres du **Comex**.
- **Engie** a annoncé avoir lancé 70 nouveaux projets dans l'hydrogène vert. Les investissements en France seront concentrés sur la mobilité, avec entre autre l'objectif d'atteindre cent stations de recharge en 2030.
- La **Fédération de Russie** a annoncé la mise en place d'une taxonomie verte. Comme les taxonomies chinoise et britannique, celle-ci inclut le **nucléaire**.

CONTACT

- **Murielle HERMELLIN**

Responsable du développement ISR – Gérante de portefeuilles
murielle.hermellin@bred.fr

PROMEPAR Asset Management est signataire des

PRI Principles for Responsible Investment

GROUPE BRED

BRED Banque Populaire – Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros – Siège social : 18, quai de la Rappé – 75604 Paris Cedex 12 – 552 091 795 RCS Paris – Ident. TVA FR 09 552 091 795 – Intermédiaire en assurances immatriculé à l'IROAS sous le n°07 003 608.